

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un équipement dédié à l'enfance et aménagement de ses abords

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6.a)	=> Création d'un giratoire entre la rue Aristide Briand, l'avenue du Parc et l'accès au parking et aux équipements
41 a)	=> Création d'un parking public de 169 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un équipement dédié à l'enfance et l'aménagement de ses abords. Le bâtiment comporte une école maternelle de 11 classes et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Le projet d'aménagement porte sur la création d'un parking public de 169 places et la création d'un giratoire entre la rue Aristide Briand, l'avenue du Parc et l'accès au parking et aux équipements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction de ces équipements est lié à plusieurs constats concernant les équipements scolaires :

- Répartition des équipements sur différents sites scolaires disséminés dans la commune,
- Plusieurs bâtiments scolaires vétustes demandant à être rénovés et/ou agrandis...
- Un accueil de loisirs sur un site séparé, dont le remplacement est reporté depuis plusieurs années,
- Plusieurs sites de restauration scolaire,
- Enfants éparpillés en fonction des sites et de leur niveau.

Cette situation crée une gestion onéreuse et complexe des sites et des bâtiments, qu'un regroupement géographique permettrait naturellement d'améliorer.

Le projet consiste à regrouper l'école maternelle, sa demi pension (installée dans l'espace 1871) et l'accueil de loisirs sur un même site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démarrage : Février 2020,
- Durée : environ 15-18 mois,
- Démolition des garages attenants aux bâtiments conservés et des postes transfo,
- Aménagement du parking, de la voie transversale d'accès à la résidence Villa Nova au Nord et du giratoire,
- Construction du groupe scolaire,
- Aménagement des abords immédiats de l'équipement scolaire 3 mois avant la livraison de celui-ci, prévue en janvier 2022.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est bordé de trois voies (dont une piétonne) et jouxte le site de la maison des cérémonies au Nord.

Le nouvel équipement scolaire s'organise autour de sa cour de récréation. Au Nord, l'accès à l'école est aménagé en retrait et en contrebas de la rue Aristide Briand. La rue de la Suquette devenant exclusivement piétonne, l'accès à l'ALSH et un deuxième accès à l'école par la cour de récréation s'implantent logiquement sur cette voie.

Le projet est composé de volumes en R+1 et d'autres à simple rez-de-chaussée. Le niveau bas accueille 4 salles de classe, une salle de motricité, 3 salles de repos, l'administration et les sanitaires. L'ensemble de l'ALSH est situé à RDC.

Le premier étage est partiel et il intègre 7 salles de classes, la médiathèque ainsi que la salle des enseignants.

Dans la partie centrale le R+1 n'est pas à l'aplomb du rdc, il s'avance vers la cour permettant de créer un préau.

Au sud la cour se referme par des volumes bâtis à simple rez-de-chaussée accueillant des rangements.

La nouvelle construction s'implante à plus de 8m des différents bâtiments existants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire et Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	28 818 m ²
SDP existante	3 537 m ²
SDP créée	2 407 m ²
Nombre de places de parking ouvertes au public	169 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre la rue Aristide Briand et
l'avenue du Parc à VILLENOY

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 2° 5 2' 0 1" E Lat. 4 8° 5 6' 4 6" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 2° 5 1' 5 6" E Lat. 4 8° 5 6' 4 4" N

Point d'arrivée : Long. 0 2° 5 2' 0 6" E Lat. 4 8° 5 6' 4 4" N

Communes traversées :

Villenois

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I intitulée "BOUCLE DE MEAUX-BEAUVAL" et codée 110020180. Elle se situe à environ 1.5 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villenoy se situe près de Meaux
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche s'intitule "Plan d'eau des Olivettes" (FR3800496). Il se situe à environ 4.7 km à l'Ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villenoy se situe près de Meaux
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche s'intitule "Grand Voyeux" (FR9300115). Elle se situe à environ 9 km au Nord-Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Bruits dans l'environnement de la Seine et Marne a été approuvé le 01/02/2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de ce type n'intercepte la zone de projet. Le zonage le plus proche est le site patrimonial remarquable de Meaux, situé à environ 400 m à l'Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante principalement sur des surfaces minéralisées (enrobés ou pavés). Il intercepte également une zone laissée à l'abandon depuis la cessation partielle d'activité de la sucrerie, qui a fait l'objet de dépôts sauvages et ne présente aucune végétation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par la PPRi Marne de Poincy à Villenoy (77DDT20110001). Ce PPRi a été approuvé en date du 06/07/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est présent sur la commune. En revanche, la zone d'étude se situe au droit d'une partie de l'ancienne sucrerie de Villenoy (BASIAS). Les différentes investigations réalisées sur le sol, les eaux souterraines et les gaz du sol ont révélé la présence de pollutions concentrées qui feront l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du projet (cf annexe). L'Analyse des Risques Résiduels réalisée conclut à la compatibilité des usages avec l'état du site après traitement (cf annexe).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villenoy est concernée par la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ARS informe qu'aucun captage AEP n'est recensé sur la commune de VILLENOY. Cependant, un captage abandonné est recensé (BSS n° 01844X0025). Il existe également une prise d'eau en Marne sur la commune de Nanteuil-les-Meaux (procédure de DUP en cours). D'après la base de données du BRGM, aucun captage d'alimentation en Eau Destinée à la Consommation Humaine n'est situé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche s'intitule "Quartiers anciens et promenade des Trinitaires" codé 6837. Il se situe à environ 950 m au Nord-Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS intitulée "Boucles de la Marne" et codée FR1112003. Elle se situe à environ 1.5 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche s'intitule "Château et Parc" à Coupvray codé 5116. Il se situe à environ 8 km au Sud-ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ouvrage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet se situe à proximité de zones avec un fort aléa d'inondation. Le niveau des PHEC est situé à la cote 47,46 NGF. Le RdC des bâtiments sera à la cote 48,30 NGF soit environ 85 cm au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues. Dans tous les cas on se conformera aux recommandations du PPRI en vigueur sur la commune.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains sondages ont révélé la présence de polluants à traiter avant la construction de l'équipement : les matériaux concernés (présence d'hydrocarbures) seront excavés, analysés puis évacués en décharge spécialisée conformément à la réglementation.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs seront minéralisés dans la cour de récréation. Les abords de l'école traités en espaces plantés seront recouverts de 50cm de terre saine avec mise en œuvre d'un grillage avertisseur. Le projet prévoyant un nouveau réseau d'eau potable, les tranchées nécessaires au passage des réseaux seront remblayées par des terres saines et drainantes. Un équilibre déblais / remblais sera recherché, et la maîtrise d'ouvrage veillera à provenance/qualité des terres remblayées.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords de la maison des cérémonies et le parc sont les principaux espaces verts de ce site et sont maintenus au projet. Les surfaces libres restantes sont principalement minéralisées (enrobé ou pavé) ou laissées en friche depuis la cessation partielle d'activité de la sucrerie. Cette zone a fait l'objet de dépôts sauvages et ne présente aucune végétation.
Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche et au vu de l'occupation du sol au niveau de la zone de projet, aucun impact sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD n'est attendu pour ce projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les zonages d'inventaire et de protection n'est attendu pour ce projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords de la maison des cérémonies et le parc sont les principaux espaces verts de ce site et sont maintenus au projet. Les surfaces libres restantes sont principalement minéralisées (enrobé ou pavé) ou laissés en friche depuis la cessation partielle d'activité de la sucrerie. Cette zone a fait l'objet de dépôts sauvages et ne présente aucune végétation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivant le plan des contraintes relatif à la ville de Villenoy, le stationnement se situe partiellement dans le périmètre indirect par bris de vitres lié à l'activité de la sucrerie Tereos. La destination de la zone ne nécessite pas de dispositif particulier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Projet se situe à proximité de zones avec un fort aléa d'inondation. Le niveau des PHEC est situé à la cote 47,45 NGF. Le RdC des bâtiments sera à la cote 48,04 NGF soit environ 59 cm au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues. Dans tous les cas on se conformera aux recommandations du PPRI en vigueur sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet améliore l'état sanitaire de la parcelle : l'implantation du projet se fait après traitement des pollutions concentrées (excavation/analyse/ évacuation en décharge spécialisée des matériaux concernés, apport de terres saines pour les remblai et l'aménagement des espaces verts).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De plus, il est prévu la mise en œuvre d'un vide technique ventilé sous l'ensemble du bâtiment et une ventilation garantissant un renouvellement d'air suffisant (>0,5vol/h).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité immédiate de l'école, la rue de la Suquette jusque là accessible aux véhicules est rendue piétonne afin de sécuriser les accès des équipements existants et projetés. Aussi, une nouvelle voie traversante est créée entre l'avenue du Parc à l'Ouest et la résidence Villa Nova à l'Est. Celle-ci passe ainsi entre les équipements et est reliée au nouveau parc de stationnement. Afin de fluidifier et de sécuriser le trafic au croisement de la rue A. Briand et de l'avenue du Parc, un giratoire est aménagé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit via le trafic généré. Cependant, au vu du contexte acoustique existant, cet apport sera négligeable.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre les dispositions nécessaires au confort des habitants conformément à la réglementation en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires et peuvent être négligeables dans le cadre du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage nocturne ayant un impact limité</p> <p>Des candélabres sont situés sur la rue Aristide Briand.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle est possible au cours des travaux (circulations des engins de chantier ...). Elle peut être négligeable au vu du contexte et de la circulation actuelle.</p> <p>La circulation générée par le projet sera source de rejets (gaz d'échappement) cependant négligeables au regard de la situation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ne peuvent pas être infiltrées en raison de pollutions éparses et d'une nappe affleurante. La solution choisie est donc un stockage commun des EP pour le Groupe Scolaire et les alentours dans un bassin enterré sous voirie avant rejet au réseau à débit limité conformément au règlement d'assainissement applicable sur la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par ce type de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartons, - plastique, - déchets organiques, - DIB. <p>Le projet prévoit l'ensemble des dispositions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de la collecte de ces déchets par les services de la ville.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante principalement sur des surfaces minéralisées (enrobé ou pavé). Il intercepte également une zone laissée à l'abandon depuis la cessation partielle d'activité de la sucrerie. Cette zone a fait l'objet de dépôts sauvages et ne présente aucune végétation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de création de bâtiments de self-stockage à Villenoy a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en date du 25/07/2019. Celui-ci a été dispensé d'étude d'impact en date du 29/08/2019.

Au vu de la distance entre les deux projets et au vu de la nature de chacun des projets, aucune incidence cumulée n'est à prévoir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été défini en évitant au maximum les risques technologiques et les risques d'inondation.

L'enjeu principal du site concerne la pollution des sols. Différentes investigations ont donc été réalisées sur le sol, les eaux souterraines et les gaz du sol et ont révélé la présence de pollutions concentrées qui feront l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du projet qui permettra la mise en compatibilité avec les usages comme le conclut l'Analyse des Risques Résiduels, et l'amélioration de l'état sanitaire de la parcelle : traitement des pollutions concentrées (excavation/analyse/ évacuation en décharge spécialisée des matériaux concernés, apport de terres saines pour les remblais et l'aménagement des espaces verts).

En complément, le projet prévoit également de mettre en place des mesures environnementales :

- Réduction des consommations énergétiques et production d'énergies renouvelables par mise en œuvre de 300 m² de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire.
- Prise en compte de la qualité de l'air par mise en place d'un vide sanitaire sous bâtiment, d'une ventilation adaptée et de sondes CO₂.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du contexte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet, le projet :

- préserve les principaux espaces verts du site ;
- améliore l'état sanitaire du sol ;
- centralise sur un unique site l'ensemble des équipements ;
- sécurise les accès à l'ALSH et à l'école en rendant la rue de la Suquette exclusivement piétonne ;
- évite tout encombrement de la rue A. Briand et de l'avenue du Parc à certaines heures de la journée en aménageant un giratoire au croisement de ces deux axes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice de présentation Annexe 8 : Etude géotechnique Annexe 9 : Diagnostic de pollution des sols Annexe 10 : Analyse des Risques sanitaires Résiduels (ARR) prédictive

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Villeneuve

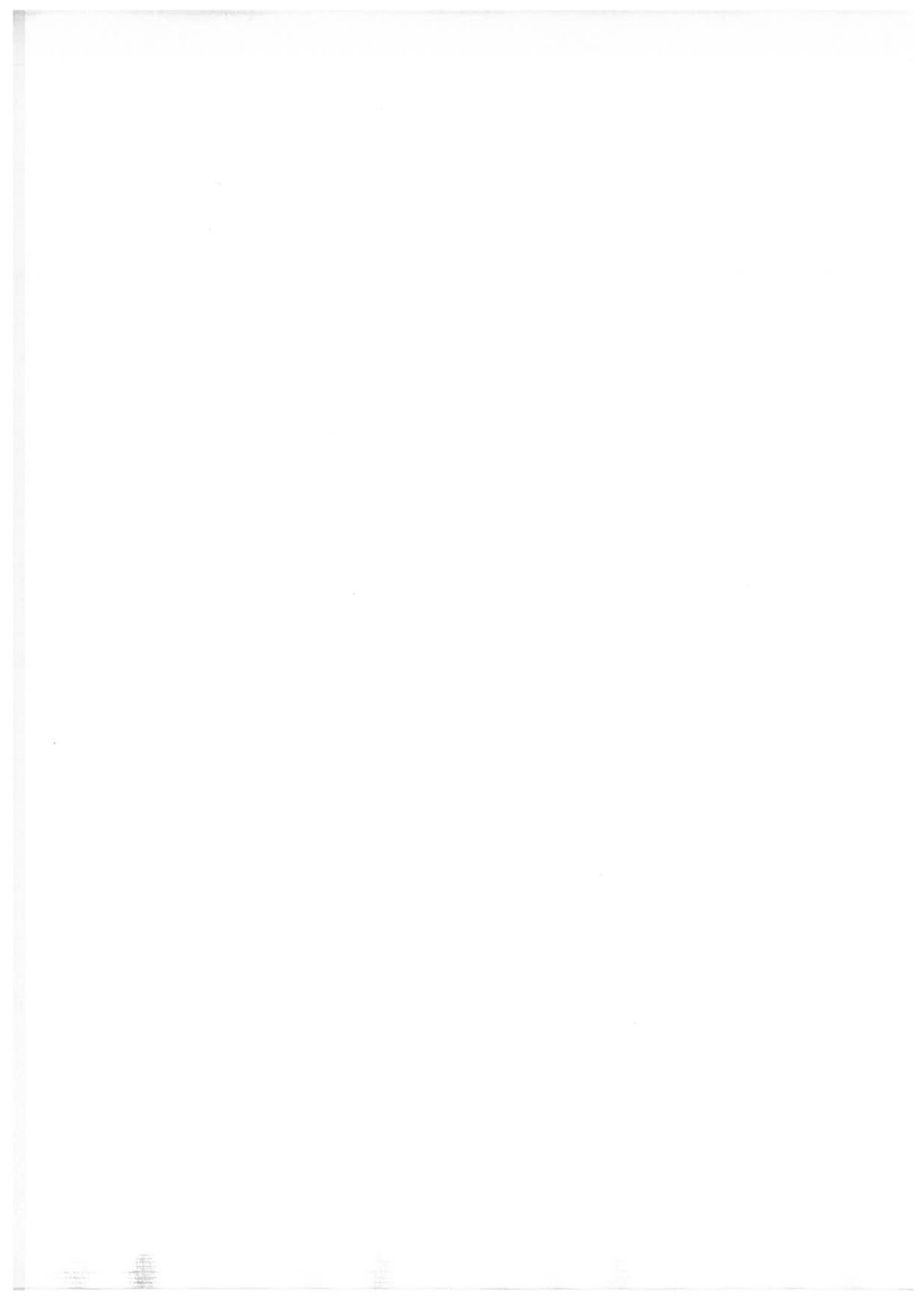
le.

15 janvier 2020.

Signature

Nicolas VERRIES





CONDITIONS D'EXERCICE DES FONDS D'ENVOI EN AVANCE

Les recommandations et indications ci-dessous ont pour but d'aider l'assemblée à évaluer la faisabilité de son projet et à assurer à son exécution des conditions de succès.

Le bon succès de ces recommandations et indications dépendra fondamentalement de la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT.

Les différents intervenants dans le projet et surtout M. de la Roche ont des rôles à jouer en tant que recommandations et indications doivent être prises en compte.

RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Les deux camps de terrain et les deux équipes de terrain ont pour but de réaliser le projet. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

21 RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET

Ces recommandations ont pour but d'aider l'assemblée à évaluer la faisabilité de son projet et à assurer à son exécution des conditions de succès.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

22 UN DŔME LIEN ENTRE LE PROJET ET LE BUDGET

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

4/ INFORMATION DU PROJET

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

Il est recommandé et il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification. Le rôle de l'assemblée est de garantir la faisabilité du projet et de garantir la responsabilité de SOLDES ENVIRONNEMENT. Il est attendu que les différents intervenants soient impliqués dans le projet dès le début de la phase de planification.

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1:25000

A₂



ANNEXE 17 CONDITIONS D'EXPLOITATION

Domaine B (Ingénierie des travaux) : Codification des prestations globales de la norme NFX 31-620-3	
Code	Prestations globales
AMO Travaux	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans la phase des travaux
PCT	Plan de conception des Travaux
AMO	Maîtrise d'œuvre dans la phase des travaux.

Domaine B (Ingénierie des travaux) : Codification des Prestations élémentaires de la norme NFX 31-620-3	
Code	Prestations élémentaires
Études de conception	
B111	Essais de laboratoire
B112	Essais de terrain
B120	Études d'avant-projet (AP)
B130	Études de Projet
Dossiers administratifs	
B200	Établissement des dossiers administratifs
Maîtrise d'œuvre dans la phase des travaux	
B310	Assistance aux contrats de travaux (ACT)
B320	Direction de l'exécution des travaux (DET)
B330	Assistance aux opérations de réception (AOR)

Domaine D : Codification de la prestation globale de la norme NFX 31-620-5	
Code	Prestation globale
ATTES	Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction et d'aménagement

Domaine A (Études) : Codification des offres globales de prestation de la norme NFX 31-620-2

Code	Prestations globales/ Objectif
AMO Etudes	Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase Etudes
LEVE	Levée de doute pour savoir si un site relève ou non de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués
INFOS	Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations
DIAG	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats
PG	Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site
IEM	Interprétation de l'état des milieux
SUIVI	Surveillance environnementale
BQ	Bilan quadriennal
CONT	Contrôle : - de la mise en œuvre du programme d'investigation ou de surveillance - de la mise en œuvre des mesures de gestion
XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués
VERIF	Vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise

Domaine A (Études) : Codification des prestations élémentaires de la norme NFX 31-620-2

Code	Prestations élémentaires	Objectif
A100	Visite de site	Procéder à un état des lieux, du site et de son environnement
A110	Étude historique et mémorielle	Reconstituer l'histoire des activités industrielles et artisanales ainsi que de recenser les pratiques environnementales sur un site
A120	Étude de vulnérabilité des milieux	Identifier les possibilités de transfert des pollutions et les enjeux à protéger
A130	Élaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	Définir un programme prévisionnel d'investigations sur la base du schéma conceptuel et découlant des prestations A100 A110 et A120 Identifier ou caractériser des sources potentielles de pollution Apporter des éléments de connaissance d'un vecteur de transfert ou d'un milieu Infirmar ou confirmer certaines hypothèses du schéma conceptuel, etc
A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	
A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	
A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou sédiments	
A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	
A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	
A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	
A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées ou à excaver	
A270	Interprétation des résultats des investigations	Interpréter les résultats des investigations via les prestations A200 à A260
A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eau	Évaluer l'état actuel d'une ressource en eau ou à prévoir son évolution Définir les actions pour prévenir et améliorer la qualité de la ressource en eau
A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales	Identifier les espaces ou habitats naturels susceptibles d'être affectés par une pollution Définir les mesures de prévention appropriées
A320	Analyse des enjeux sanitaires	Évaluer les risques sanitaires en fonction des contextes de gestion
A330	Identification des différentes options de gestions possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages	
A400	Dossier de restriction d'usage, de servitudes	



3



2

REAUBATION D'UN EQUIPEMENT DE DIEU A L'ENFANCE ET AMENAGEMENT DE SES AROIDS A VILLENY (77)
Demande d'examen au cas par cas - CERFA n. 14734_03

ANNEXE 16 PRESTATIONS DE SOLER ENVIRONNEMENT

Diagboat



1

2

3

3

REALISATION D'UN EQUIPEMENT DEDE A L'ENFANCE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS A VILLENOY (77)
Demande d'examen au cas par cas - CERFA n° 14734-03

A 4



1.2.4 Variation du paramètre Aménagement : taux de ventilation

La variation du paramètre Aménagement : la baisse du taux de ventilation moyen niveau bas, réduit à 0,25 vol/h, est présentée ci-après

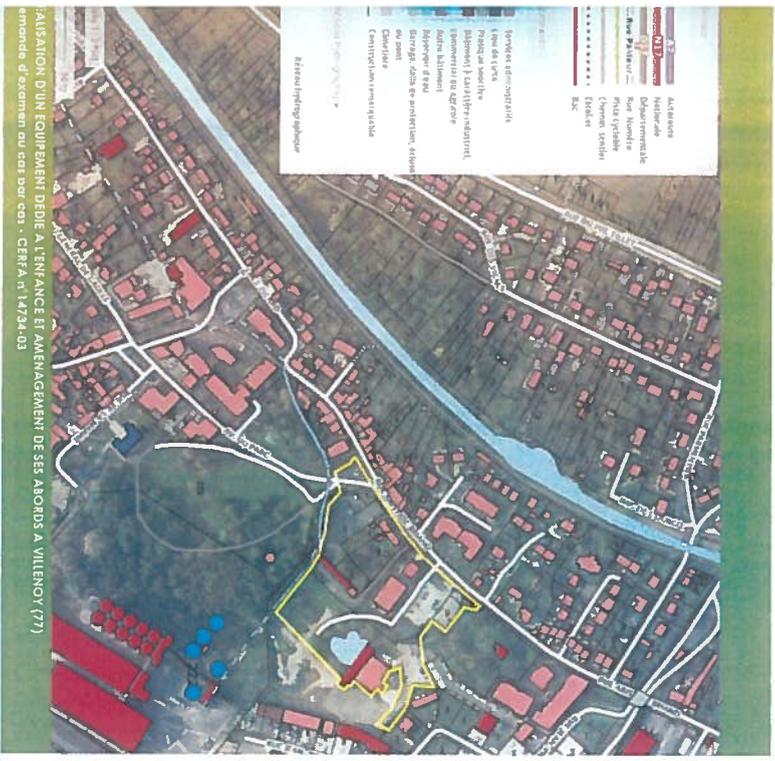
Tableau 4 : Analyse de sensibilité : variation du taux de ventilation

Scénarios	Employés (adultes)		Elèves (enfants)	
	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes	ERI substances cancérogènes	QD substances cancérogènes
Seuils	< 10 ⁻⁵	< 1	< 10 ⁻⁵	< 1
Groupe scolaire en RdC Taux de ventilation = 0,25 vol/h	1,25.10 ⁻⁶	5,00.10 ⁻³	2,37.10 ⁻⁷	5,00.10 ⁻³

La baisse du taux de ventilation moyen du RdC a confirmé l'acceptabilité du risque sanitaire



54



MAJUSCULATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE A L'ENTRANCE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS A VILLENY (77)
 emendement d'examen au cas par cas - CERFA n° 14734-03

1.1.4 Incertitudes liées aux calculs de risques

Cette étude est menée sur la base des connaissances actuelles de l'état du site, du projet de réaménagement du site, et des connaissances scientifiques. Toute modification du projet, ou tout nouvel élément apporté (modifications des plans, de l'usage futur...) pourrait modifier les conclusions de cette étude.

Les niveaux de risques sont calculés en pratiquant l'additivité des risques selon les règles de l'art en la matière et en tenant compte des recommandations des instances sanitaires.

Le cumul des effets entre voies et substances sera traduit par la sommation des Quotients de Danger ou des Excès de Risques Individuels, selon les règles suivantes :

- pour les effets sans seuil : à l'addition de tous les Excès de Risques Individuels
- pour les effets à seuil : à l'addition des Quotients de Danger, uniquement pour les substances ayant le même mécanisme d'action toxique sur le même organe cible. Par précaution, en première approche, la sommation globale des Quotients de Danger sera réalisée.

1.2 ETUDE DE SENSIBILITE

Pour affiner l'évaluation des incertitudes, une étude de sensibilité des principaux paramètres intervenant dans le calcul de risque a été réalisée. Il a été choisi de faire varier les principaux paramètres (Source, Expositions, Aménagement) du scénario « Groupe scolaire sans sous-sol » (employés adultes).

1.2.1 Variation du paramètre Source : concentrations

La variation du paramètre Source : l'augmentation x1,2 des concentrations maximales prises en compte est présentée ci-après.

Tableau 1 : Analyse de sensibilité : variation des concentrations

Scénarios	Seuils		Employés (adultes)		Elèves (enfants)	
	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes
Groupe scolaire en RdC	< 10 ⁻⁵	< 1	< 10 ⁻⁵	< 1	< 10 ⁻⁵	< 1
Concentrations x1,2	7,47.10 ⁻⁷	3,00.10 ⁻³	1,42.10 ⁻⁷	3,00.10 ⁻³		

L'augmentation des concentrations maximales x1,2 a confirmé l'acceptabilité du risque sanitaire.

1.2.2 Variation du paramètre Expositions

La variation du paramètre Expositions : l'augmentation x1,2 des durées d'expositions est présentée ci-après.

Tableau 2 : Analyse de sensibilité : variation des expositions

Seuils	Employés (adultes)		Elèves (enfants)	
	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes
Scénarios	< 10 ⁻⁵	< 1	< 10 ⁻⁵	< 1
Groupe scolaire en RdC Expositions x1,2	7,47.10 ⁻⁷	3,00.10 ⁻³	1,42.10 ⁻⁷	3,00.10 ⁻³

L'augmentation des durées d'expositions x1,2 a confirmé l'acceptabilité du risque sanitaire.

1.2.3 Variation du paramètre Aménagement : taille du local

La variation du paramètre Aménagement : la baisse de la taille du local, réduit à 5 m x 5 m, est présentée ci-après.

Tableau 3 : Analyse de sensibilité : variation de la taille du local

Seuils	Employés (adultes)		Elèves (enfants)	
	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes	ERI substances cancérogènes	QD substances non cancérogènes
Scénarios	< 10 ⁻⁵	< 1	< 10 ⁻⁵	< 1
Groupe scolaire en RdC Taille du local : 5 m x 5 m	1,24.10 ⁻⁶	4,98.10 ⁻³	2,36.10 ⁻⁷	4,98.10 ⁻³

La baisse de la taille du local a confirmé l'acceptabilité du risque sanitaire.